

1.

Débitrice: **C. & U. BARTHE SA**, Auberge St-Hubert, Mor-

mont, **2922 Courchavon**
2.

Déclaration de faillite: 16.01.2007
3.

Suspension de faillite: 16.02.2007
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 10.03.2007
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ullérieure d'avances supplémentaires est réservée.

Office des poursuites et des faillites
2900 Porrentruy

(00213211)